

DEMANDE DE CONTRÔLE DE CONCEPTION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NEUF OU À RÉHABILITER

Adresse de la construction

Commune : n° : Voie :

Code postal : Complément d'adresse (résidence, appartement...) :

Numéro du permis : Numéro de parcelle :

Nature du Bien : Pavillon autre (précisez) :

Collectif nombre d'appartements :

Identité du demandeur (propriétaire)

Mme M. NOM / Prénom : /

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

N° de téléphone : Adresse email :

Commune : n° : Voie :

Code postal : Complément d'adresse (résidence, appartement...) :

Renseignements concernant le contrôle

- Questionnaire suivant dûment rempli (voir ci-dessous)
- Une copie de l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation (avec étude de sol via sondage à la tarière et test de perméabilité, une étude de contrainte à la parcelle de filière si réalisée)
- Un plan de situation de la parcelle au 1/25 000
- Un plan masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
- Un plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)
- L'agrément de la filière choisie
- Le cas échéant, l'accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel)

Personne présente sur les lieux lors du contrôle

Adresse de la construction Adresse du propriétaire

Autre adresse :

Mme M. NOM / Prénom : /

Commune : n° : Voie :

Code postal : Complément d'adresse (résidence, appartement...) :

Je soussigné,, demande la réalisation d'un contrôle de conception d'un ANC neuf ou à réhabiliter.

J'atteste avoir pris connaissance que le contrôle sera réalisé par le prestataire de service du Syndicat, la société PCM Eau et Assainissement et que son montant est de 390,50 € (tarif 2026) avec une plus-value de 165 € en cas de visite sur site, une plus-value de 165 € pour un dispositif contrôlé d'une capacité supérieure à 20 EH.

J'atteste avoir pris connaissance que je devrais dès le début du chantier, solliciter le SyAGE pour une demande de contrôle de bonne exécution d'un ANC neuf ou à réhabiliter (formulaire à remplir) afin qu'un technicien puisse vérifier les modalités de réalisation des différentes étapes (notamment la mise en place des couches successives).

J'ai bien pris connaissance que si le contrôle n'a pas pu se dérouler (absence au RDV, compteur d'eau potable fermé, refus du contrôle, habitat insalubre, habitation trop encombrée ne permettant pas la réalisation du contrôle), je serai alors redevable de la somme de 165 € pour le déplacement improductif.

Fait à : le : / / Signature

Document à compléter et à renvoyer (ou à déposer) avec les pièces à joindre au SyAGE, 17 rue Gustave Eiffel - 91230 MONTGERON.

Un titre de recette vous parviendra de la Trésorerie de Brunoy après la réalisation du contrôle à qui vous devez adresser votre règlement.